

Association sportive mantaise - Voile Allée des îles Éric Tabarly 78200 Mantes-la-Jolie	Cercle de la Voile de Paris 30, quai Albert Glandaz 78130 Les Mureaux	Cercle de la voile de Vaux-sur-Seine Rue du Port 78740 Vaux-sur-Seine
Club de voile de Dennemont 61, rue Jean Jaurès 78520 Dennemont	Yacht club de Triel Quai Aristide Briand 78510 Triel-sur-Seine	Yacht club de l'île de France 25, chemin du Rouillard 78130 Les Mureaux

La Seine aval, le 1^{er} décembre 2014

Monsieur le Président de la Commission particulière du débat public
Port Seine-Métropole Ouest
Hôtel d'entreprise Camille-Jenatzy
Allée Édouard Branly
78260 ACHERES

Objet : Débat public Port Seine-Métropole Ouest.

Monsieur le Président de la Commission particulière du débat public,

Le débat public sur le Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) a été ouvert et nous vous en remercions. La Seine est un lieu de pratiques variées et en particulier celle du yachting depuis très longtemps comme en témoigne par exemple un grand nombre de peintures impressionnistes de la fin du XIX^{ème} siècle. Cette pratique est toujours bien vivante, en particulier entre les ponts de Triel et de Meulan, où pas moins de quatre clubs de voile sont installés, et autour de Mantes-la-Jolie où deux clubs de voile sont également installés.

C'est à ce titre que nos associations, l'Association sportive mantaise, le Cercle de la Voile de Paris, le Cercle de la voile de Vaux-sur-Seine, le Club de voile de Dennemont, le Club de voile de Triel-sur-Seine, et le Yacht club de l'île de France, interviennent auprès de vous.

Si en tant que tel et dans son emprise, le Grand port Seine-aval n'interfère pas avec nos bassins de navigation, il n'en est évidemment pas de même du trafic fluvial qui le justifie et qui devrait donc se développer. Dans ces conditions et si l'on ne peut que se féliciter du développement du transport fluvial, celui-ci ne doit pas se faire au détriment d'autres usages de l'eau, que nos clubs représentent notamment. Ces usages doivent être pris en compte et préservés.

L'industrialisation de la Seine en son aval depuis le XIX^{ème} siècle s'est accompagnée aussi du développement de toutes les activités liées à l'usage de l'eau, qu'il s'agisse notamment du transport de marchandise ou de la pratique de la voile. Jusqu'à ce jour la mixité des usages a toujours été préservée et nous souhaitons qu'elle le demeure.

Nos clubs développent une pratique de la voile de haut-niveau, avec une participation soutenue aux championnats nationaux et internationaux dans nos spécialités. En témoignent particulièrement les nombreux titres obtenus par nos membres et nos clubs collectivement. Nous comptons en permanence dans nos rangs des champions nationaux et internationaux. Cette pratique de la voile de haut niveau s'inscrit dans une tradition maintenant très ancienne puisque les épreuves de voile des jeux olympiques de Paris de 1900 et 1924 se déroulèrent justement sur le bassin de Meulan-Les Mureaux.

Dans ces conditions nos activités sont soutenues tout au long de l'année et tout particulièrement les week-ends. Pour répondre à une véritable demande, une régates au moins est organisée chaque week-end de la saison sur nos plans d'eau. On mesure donc bien là l'intensité de nos activités qui s'inscrivent dans un cadre qui dépasse nos clubs pris individuellement.

Nos clubs disposent également des bassins de navigation les plus aisément atteignables et les plus formateurs pour toute la population de l'île de France qui peut s'y entraîner dans les meilleures conditions. Depuis les années cinquante, la voile s'est largement démocratisée et elle est maintenant le fait de tous. A ce titre la pratique de la voile mérite d'y être préservée pour ne pas priver la région d'île de France – la plus peuplée des régions française – de ses véritables stades nautiques.

Nos clubs sont reconnus par les autorités sportives nationales, car il nous est très régulièrement demandé d'organiser une épreuve sportive de niveau national voire international. De plus, ces épreuves font le plus souvent partie d'un programme d'ensemble de courses d'une spécialité. On mesure à cette aune là encore les enjeux en termes d'attractivité sportive de la région île de France.

Les activités offertes par nos clubs participent aussi considérablement à l'attractivité générale de la région. Et ce n'est pas le fait du hasard si le département des Yvelines est régulièrement cité dans toutes les enquêtes et études comme l'un des, sinon le, département de France où il fait le mieux bon vivre. La Seine, ses paysages, ses aménagements, les pratiques qui s'y développent sont parties intégrantes d'un art de vivre. Témoignent aussi par exemple de l'importance de tous ces éléments, les aménagements progressifs mais soutenus de promenades tout le long des berges de la Seine à l'initiative des élus.

Enfin la voile est une pratique douce et respectueuse de l'environnement. Elle participe là encore d'une manière de vivre et de son apprentissage à tout âge qui doit être promu.

En conséquence, si une « autoroute du fleuve » peut légitimement être développée, elle doit être pensée en préservant pour le transport fluvial ses caractéristiques de mode de transport doux et non pas en reproduisant le modèle autoroutier et ses inconvénients pour tous les riverains et leurs activités, en particulier l'exclusivité du trafic, sans compter les autres inconvénients comme le bruit et la pollution atmosphérique auxquels n'échappent pas les vecteurs du transport fluvial.

La mixité des trafics et des usages doit donc être préservée et maintenue comme elle l'a toujours été jusqu'à ce jour. Les considérations suivantes montrent que cette mixité reste possible pour l'avenir.

Nos clubs fonctionnent surtout les samedis et dimanches. Le trafic est significativement moindre ces jours de la semaine. Dans ces conditions et aussi pour préserver la qualité de la vie des riverains qui va singulièrement se dégrader si le trafic fluvial explose, des limitations du trafic le week-end pourraient être étudiées et mises en œuvre. Il n'y aurait là rien de choquant dans le principe puisque tel est d'ailleurs déjà le cas pour le trafic des poids-lourds sur les autoroutes.

La sécurité est une de nos préoccupations majeures lors de nos régates. Elle y est assurée avec des bateaux dédiés justement baptisés « sécurités » dont la fonction permanente est en particulier de précéder à bonne distance les péniches montantes ou avalantes et d'interdire le passage des voiliers en course entre ces péniches et nos « sécurités ». Ces voiliers seraient d'ailleurs disqualifiés s'ils s'y risquaient, ce qui est évidemment totalement dissuasif pour des compétiteurs.

Au-delà, la voile est toujours une école de la responsabilité individuelle. La sécurité fait partie des principes de base de cette responsabilité portée au premier chef et en toute conscience par les skippers de nos bateaux. Et aucun des skippers n'ignore que cette responsabilité est à porter le cas échéant devant une juridiction pénale. Les caractéristiques propres de la voile font qu'elle ne peut être pratiquée sans compétences progressivement acquises par l'expérience.

Ainsi une mixité des usages partagés de la voie d'eau reste à notre sens non seulement possible, mais même indispensable pour un développement justement et réellement durable de cette voie d'eau, tant d'un point de vue économique que environnemental, auquel nous tenons comme amoureux de la nature, et social, qui recouvre aussi le sport et la culture d'un lieu.

À toutes fins utiles, nous vous indiquons que nous transmettons copie de la présente lettre à Monsieur le Directeur général de VNF, ainsi qu'aux Maires de nos communes d'implantation, tous intéressés par le développement de notre pratique.


Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Commission particulière du débat public, à l'assurance de notre meilleure considération.

Serge Lecoublet



Président de l'Association sportive mantaise – voile

François Laborde



Président du Cercle de la Voile de Paris

Philippe Benaben



Président du Cercle de la voile de Vaux-sur-Seine

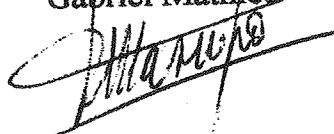
Marc Daquin



Président du Cercle de la voile de Dennemont

P. c François Masin je

Gabriel Mathieu



Président du Yacht club de Triel

Michel La Clavière



Président du Yacht club de l'île de France